

● (1542)

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je tiens à le signaler dès le départ, je suis d'accord avec le député de York-Simcoe (M. Stevens), qui souhaite l'adoption rapide de ce bill. Je ne partage pas sa surprise de voir le secrétaire parlementaire présenter ce projet de loi qui contribuera si peu à la diminution du taux de chômage que je suis plutôt surpris qu'il n'ait pas été présenté par un simple député. Toutefois, je dois reconnaître que le secrétaire parlementaire fait un excellent travail au nom de son ministre.

Ce bill est présenté au moment même où la pire saison va bientôt prendre fin. On aurait dû le présenter le printemps dernier. Tout ce que l'on a à offrir au million de chômeurs, c'est un expédient. C'est incroyable. Le véritable problème ne tient pas à la question des crédits fiscaux accordés aux petites entreprises, ce qui vaut tout au plus temporairement. Le véritable problème, c'est que le gouvernement s'est lié les mains en accordant trop de subventions à la grande entreprise. Il ne dispose donc plus de la marge de manœuvre nécessaire pour rajuster son tir comme il conviendrait, en accordant d'importants allègements fiscaux aux consommateurs eux-mêmes. L'augmentation du pouvoir d'achat ferait réagir la demande et la petite entreprise devrait en conséquence embaucher de la main-d'œuvre.

Le bill demande aux dirigeants de petites entreprises de régler notre problème en embauchant des employés dont ils n'ont pas besoin. Bien sûr, cela va diminuer légèrement le chômage tout en permettant au gouvernement de payer un peu moins d'assurance-chômage. Mais à moins d'un revirement de la conjoncture, la petite entreprise n'aura aucun intérêt à jouer le jeu et à embaucher du personnel dont elle n'a pas besoin. Ce qui nous manque, ce sont des clients pour acheter les produits offerts par les petites entreprises. Et la faute en est au gouvernement.

Nous ne nous opposerons pas à l'adoption de cette loi cataplasme, mais nous avons de sérieuses questions à poser à son sujet. D'après ce que je peux comprendre en lisant le projet de loi, on exige que la personne employée aux termes de ce bill soit envoyée par la Main-d'œuvre et ait été sans emploi pendant huit semaines ou plus. Le bill ne s'occupe pas des milliers de personnes qui ne vont pas au centre de la Main-d'œuvre, qui ont désespéré de recevoir de l'aide de la Main-d'œuvre et qui ont abandonné l'espoir de jamais obtenir un emploi. Aucun emploi ne sera créé pour ces chômeurs-là.

Cette loi demande aux petites entreprises de rendre un service au gouvernement et ne leur rapporte rien à elles-mêmes. L'embauche d'un employé supplémentaire dont on peut avoir besoin ou non, n'aide pas la petite entreprise tant que son produit n'est plus en demande. Au lieu du régime de crédit fiscal, on pourrait arriver aux mêmes résultats en disant à la personne qui vient chercher son chèque d'assurance-chômage, de se faire inscrire sur la liste des personnes qui cherchent un emploi. Cette façon de faire réduirait le nombre de chômeurs, mais n'entraînerait aucune production. Elle n'aurait aucun résultat économique. On ne ferait qu'enlever le nom d'une personne d'une liste pour l'inscrire sur une autre. C'est jusqu'à un certain point le résultat escompté de ce bill, il s'agit d'embaucher une personne dont on n'a pas besoin. Les petites entreprises ne tireront pas profit de ce bill, à moins que la situation économique ne change et qu'elles aient besoin d'enga-

### *Impôt sur le revenu—Loi*

ger plus de personnel. Il est possible que le propriétaire d'une petite entreprise préfère faire marcher ses affaires en n'embauchant que cinq personnes au lieu de dix, car cela facilite les choses.

Nous avons une autre réserve à formuler, et nous proposons peut-être un amendement au comité à ce sujet, c'est que quand il s'agit d'un employé à temps partiel, la loi provinciale sur le salaire minimum, ne s'applique pas. Je suis étonné que le gouvernement n'ait pas prévu un article dans le bill exigeant que l'employeur verse le salaire minimum en toutes circonstances. On devrait certainement considérer que cela ne constitue qu'une norme minimale et raisonnable. Le salaire minimum fédéral devrait être au moins inclus dans cette mesure afin que les employeurs n'en profitent pas pour payer leurs employés au-dessous du salaire minimum. D'après le libellé actuel, je constate qu'ils pourraient le faire. J'espère que le ministre étudiera de près la possibilité d'inclure ces dispositions dans le bill.

A mon avis, la mesure imposera un travail de bureaucratie inutile en demandant que le petit chef d'entreprise soumette un programme d'emploi. Il appartiendrait à un bureaucrate d'approuver ce programme d'emploi, et de décider si le chef d'entreprise a droit ou non au programme de crédits d'impôt à l'emploi. Je préférerais m'en remettre au jugement du petit chef d'entreprise qu'à celui du bureaucrate qui peut dire qu'il n'aime pas ce programme et que, par conséquent, l'employeur n'y a pas droit. Il est inutile d'alourdir le programme par toute une bureaucratie et d'imposer au bénéficiaire un système de planification.

Cette mesure n'aide en rien les principaux groupes de chômeurs et notamment les jeunes. Le député de York-Simcoe l'a bien fait remarquer, elle n'apportera rien aux personnes qui ne sont pas au chômage mais qui vivent de l'assistance sociale, car elles sont depuis trop longtemps sans emploi. Et ces gens pourtant ont un besoin désespéré de se réintégrer sur le marché du travail, bien que le bill ne fasse rien pour eux.

J'espère que nous ne nous ferons pas trop d'illusions sur cette mesure, en pensant qu'elle va accomplir des merveilles pour la petite entreprise. En fait, ce que nous demandons au petit chef d'entreprise, c'est d'aider le pays en embauchant du personnel dont ils peuvent ne pas avoir besoin, pour bénéficier d'un dégrèvement fiscal. On peut faire bien davantage pour la petite entreprise. Par exemple, le Parlement pourrait au moins chercher à évaluer les besoins de ce secteur.

En s'intéressant à la petite entreprise aussi délicatement, le gouvernement s'est peut-être enfin rendu compte qu'elle fournissait un tiers des emplois au Canada. Ce sont des entreprises qui exigent beaucoup de main-d'œuvre et qui ont des capacités d'expansion. Le secteur de la grosse entreprise n'utilise que 80 p. 100 de sa capacité de capital.

Or, tous nos mécanismes budgétaires continuent à encourager le secteur de la grosse entreprise, à l'aide de subventions massives et de dégrèvements fiscaux au titre de l'amortissement accéléré. Par exemple, la société MacMillan-Bloedel de Vancouver a annoncé qu'elle fermait sa filiale de Vancouver Plywood, ce qui va mettre à pied 700 personnes. Le gouvernement lui a pourtant accordé, ces 8 dernières années, \$10,963,000 en dégrèvements et subventions. Voilà ce que le gouvernement a fait pour la grosse entreprise: il lui a accordé près de \$11 millions de dollars, pour lui permettre de consolider sa